



Traité Troumot

Michna 5 - Chapitre 9

מאה לגנה של תרומה, ואחת של חולין כולן מותרין בדבר
שזרעו כולה; אבל בדבר שאין זרעו כולה אפילו
מאה של חולין ואחת של תרומה, כולן אסורין.

Quand, dans un champ, il y a cent plates-bandes de térouma et une de profane, toutes sont permises s'il s'agit d'un cas où la semence pourrit ; mais s'il s'agit d'un cas où la semence ne pourrit pas, même s'il y en a 100 de profane et 1 de térouma, tout est interdit.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions